



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Tom WITTEBOLS et Madame Linde BARTHOLOMEES, demeurant à 1320 Beauvechain, rue du Broux, n° 16.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, rue du Broux, n° 16, cadastré 1^{ère} Division, section C, anciennement cadastré numéros 260/E et 261/F et récemment cadastré numéro 583/A.

Le projet consiste en la transformation de la grange faisant partie de l'ensemble de bâtiments de l'ancienne ferme en un logement unifamilial, et présente les caractéristiques suivantes : le bâtiment, implanté perpendiculairement à la voirie, est principalement réaménagé à l'intérieur, avec quelques nouveaux éléments en façades :

- ouverture des baies en préservant la finition de la façade donnant sur la cour centrale;
- placement de baies dans les versants de la toiture;
- déplacement de l'entrée au logement dans la façade latérale gauche.

Le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme, entré en vigueur le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :

- l'ensemble des baies n'est pas caractérisé par une dominante verticale (Baies/composition, rapport vide plein);
- un bardage constitué de panneaux de teinte bronze/brun est mis en œuvre ponctuellement en façade arrière du volume secondaire accolé au pignon Nord de la grange (Matériaux et couleurs, façades et toitures); en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi, le mercredi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Carine MORSAIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.12, 📠 : 010/86.83.01

✉ : urbanisme@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 décembre 2022 au 22 décembre 2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci. Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT